



Direction des Ressources Humaines  
SC/ST/NS - 2024

**DECISION N°105/2024**  
**Portant ouverture d'un concours interne sur titres**  
**en vue de la nomination de conducteur ambulancier**

**La Directrice du Centre Hospitalier de Montpon,**

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le Code de la route,*

*Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,*

*Vu le décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 modifié portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,*

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup> :** Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Montpon en vue de pourvoir **1 poste de conducteur ambulancier**.

**Article 2 :** Peuvent faire acte de candidature les titulaires du diplôme d'Etat d'ambulancier mentionnée à l'article D.43 du code de la santé publique, possédant les permis de conduire B et C ou D.

**Article 3 :** Les candidatures devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines **au plus tard le 20 août 2024**.

A l'appui de leur demande, les candidats devront **IMPERATIVEMENT** fournir :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre,
- une copie de leur diplôme,
- une copie de leur permis de conduire,
- une copie de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'union européenne.
- une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

**Article 4 :** La faisant fonction de Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** Tout recours contentieux contre la présente décision doit parvenir au Greffe du Tribunal Administratif par courrier (9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX) ou directement via l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) , dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification.

*Destinataire :*

*Affichage*

